



L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GRILLET Corinne ; de GERNAIS Benjamin à DEVESA Marie ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MILESI Gérard à Pochat-Baron Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ;

Absents excusés : ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : 20

Représentés : 6

Votants : 26

Absents : 1

Délibération n° D2022_087 – DOMAINE ET PATRIMOINE

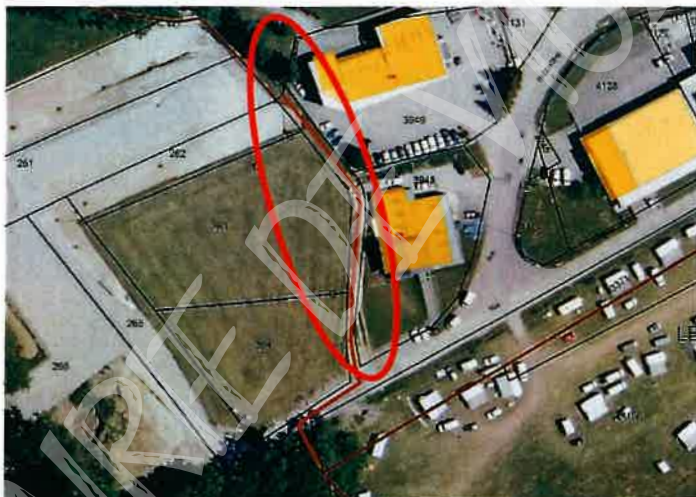
Affectation du chemin rural d'accès à la déchetterie de Peillonex

La Communauté de Communes des 4 Rivières a aménagé la Zone d'Activités Economiques de PEILLONNEX (74250), au lieudit « Crête », à l'effet de créer :

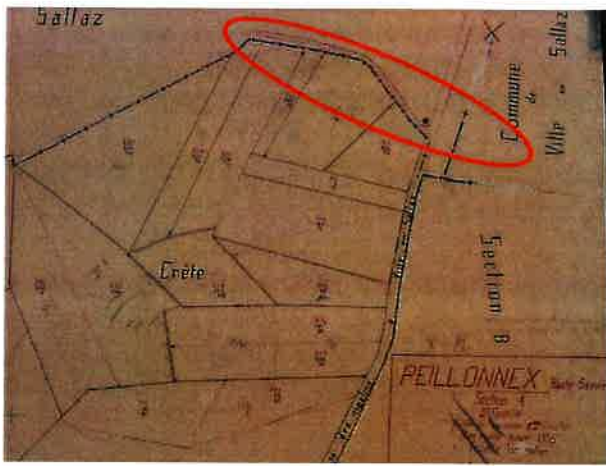
- La nouvelle déchetterie intercommunale remplaçant celle de FILLINGES,
- Des lots d'activités pour des entreprises qui cherchent à s'implanter localement.

Lors des travaux de réalisation de la déchetterie, il est apparu que des réajustements cadastraux allaient devoir être réalisés pour faire coïncider les voies et parcelles, avec les travaux réalisés.

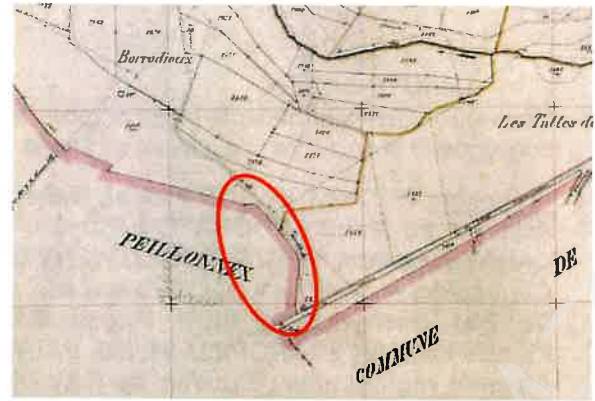
En effet, sur le plan cadastral, le chemin d'accès et de desserte de la ZAE, est à cheval sur les communes de VIUZ-EN-SALLAZ et PEILLONNEX.



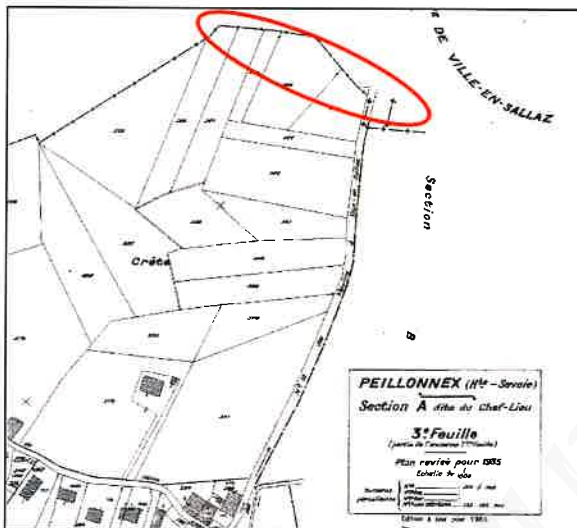
Le cabinet de géomètre DESJACQUES a interrogé le service du Cadastre pour clarifier la situation. Après des recherches réalisées par Monsieur Philippe CHAL, du cadastre de BONNEVILLE, il semble que ce chemin était initialement situé sur la commune de VIUZ EN SALLAZ.



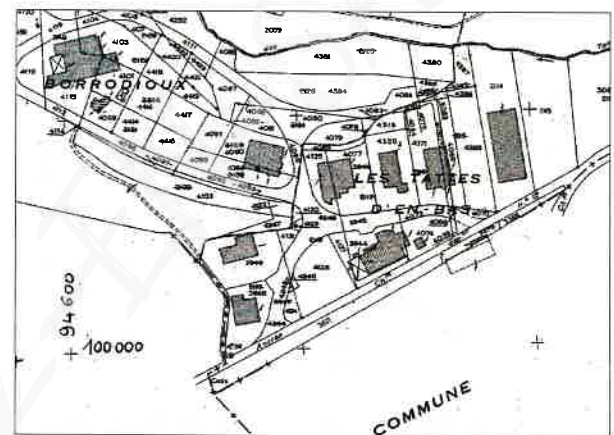
Cadastré de PEILLONNEX Napoléonien :
le chemin est situé sur VIUZ EN SALLAZ.



Cadastré napoléonien :
le chemin est situé sur VIUZ EN SALLAZ.



Plan révisé en 1935 de PEILLONNEX :
le chemin est situé sur VIUZ en SALLAZ



Plan révisé en 1939 de VIUZ EN SALLAZ : le chemin se
retrouve à cheval sur les deux communes de
PEILLONNEX et VIUZ EN SALLAZ.

Ainsi que les plans le prouvent et après plusieurs rénovations cadastrales sur les communes de VIUZ EN SALLAZ et PEILLONNEX, le chemin s'est retrouvé, sur le plan de rénovation de VIUZ EN SALLAZ de 1939, pour partie sur chacune des deux communes.

Dans un souci d'efficacité, il est aujourd'hui nécessaire de prendre une décision afin de se prononcer officiellement sur la situation de ce chemin situé sur le domaine public.

Compte tenu de la position historique ancienne de ce chemin sur la commune de VIUZ EN SALLAZ, et d'un nombre plus important de plans qui le font apparaître sur cette commune, il semblerait plus cohérent de dire que ce chemin est situé sur VIUZ EN SALLAZ.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ENTERINE** la décision d'affecter le chemin rural concerné sur le territoire de la commune de Viuz-en-Sallaz
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document destiné à régulariser cette situation

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Josette LABAYE



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 14/10/2022
Publication en ligne le 17/10/2022
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD

